

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle Jean-Claude GEORGES, le 18 octobre 2018 à 19 heures 00.

PRÉSENTS : JOURDAN C, POTIGNAT J, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, BLANCHER P, DUBESSET C, MORIN C.

PROCURATIONS : M. COURTADON J à Mme MORIN, Mme FINCK à M. LAPLACE.

ABSENTS : GUY C, LORIEUX D, NAGY H.

Charte d'entretien des espaces publics

Madame le Maire laisse la parole à Madame Lucie GOURBAULT de la FREDON pour la présentation au Conseil Municipal de la charte d'entretien des espaces publics.

Cette charte a été mise en place en 2011 dans un souci de protection de la ressource en eau et de la bonne utilisation des produits phytosanitaires. En Auvergne, des molécules utilisées pour le désherbage de zones non agricoles sont régulièrement détectées dans les eaux superficielles et souterraines.

La FREDON propose d'accompagner les communes pour trouver des solutions alternatives au traitement phytosanitaire.

Il est proposé trois niveaux d'engagement au niveau de cette charte :

◆ Niveau 1 - Traiter mieux

En connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement. Cette étape passe par une mise en conformité préalable avec la réglementation en vigueur.

◆ Niveau 2 – Traiter moins

En raisonnant et en repensant l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée. En faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces.

◆ Niveau 3 – Ne plus traiter chimiquement

En interdisant toute utilisation de produits phytosanitaires à ses propres services mais aussi aux prestataires et en invitant les habitants à suivre la démarche.

La FREDON propose un accompagnement des communes, comprenant un audit des pratiques phytosanitaires de la commune, - une rencontre technique avec les agents communaux, un compte rendu oral auprès des élus et des agents communaux du bilan de l'audit et des propositions d'amélioration, un soutien technique apporté à la commune pour la communication auprès des administrés, apportant également des réponses aux questionnements techniques et réglementaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de s'engager au niveau 2 de la charte d'entretien des espaces publics, en visant le niveau 3 dans un deuxième temps.

Participation des communes extérieures aux frais de cantine

Chaque année, une convention est passée avec la commune de Bas-et-Lezat par laquelle cette dernière s'engage à verser à la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin une participation financière par élève (1,90 €) correspondant au recouvrement partiel du prix de revient du repas servi aux enfants de cette commune fréquentant notre cantine.

Pour l'année scolaire 2017-2018, deux élèves sont concernés.

Pour : 10 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Modification des statuts de la Communauté de Communes Plaine Limagne

Par délibération du 18 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de prendre de nouvelles compétences facultatives à savoir :

Bloc "Développement économique"

Sont ajoutées les compétences suivantes :

- ◆ Politique d'accueil d'activités économiques et de nouvelles entreprises,
- ◆ Actions en faveur de la valorisation des produits locaux de qualité, y compris les produits agricoles de qualité labellisés,
- ◆ Conduite d'actions de promotion du territoire Plaine Limagne et de ses savoir-faire.

Bloc "Développement touristique"

Sont ajoutées les compétences suivantes :

- ◆ Aménagement ou soutien à l'aménagement de voies vertes,
- ◆ Création, aménagement et gestion des aires de camping-car, hors entretien courant.

Nouveau bloc "Grand cycle de l'eau (hors GEMAPI)"

Dans ce nouveau bloc est ajoutée la compétence suivante :

- ◆ Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Bloc "Politique culturelle et sportive"

Sont ajoutées les compétences suivantes :

- ◆ Soutien ou organisation de manifestations culturelles, sportives ou touristiques à caractère exceptionnel ou innovant ou

d'envergure communautaire (saison culturelle),

- ♦ Soutien en faveur des associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes,
- ♦ Soutien financier à l'enseignement musical (chorale, éveil musical, pratique instrumentale) hors établissements scolaires,
- ♦ Coordination d'un réseau de lecture publique à l'échelle du territoire Plaine Limagne, en partenariat avec les communes.

Nouveau bloc "Numérique"

Dans ce nouveau bloc sont inscrites les compétences suivantes :

- ♦ Aménagement numérique du territoire (tel que défini à l'article L.1425-1 du CGCT),
- ♦ Développement des services numériques et promotion des usages : définition et mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique,
- ♦ Création, aménagement et gestion de laboratoires de fabrication numérique (Fab Lab).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le contrat groupe arrive à échéance au 31 décembre 2018. Une mise en concurrence a été lancée par le Centre de Gestion. Les résultats de la consultation sont les suivants :

Type de contrat	Assureur	Courtier
CNRACL (moins de 30 agents)	ALLIANZ	SIACI SAINT-HONORÉ
IRCANTEC	CNP	SOFAXIS

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion à partir du 1^{er} janvier 2019.

Décisions modificatives du budget 2018 de la commune

DM n° 4 : suite à la validation du devis de l'entreprise RANDIER, lors du dernier conseil, pour équiper les locaux communaux de portes métalliques, un virement de crédits est nécessaire :

Section d'investissement

Dépense - 3 372,00 € (article 2315/10004 Travaux de voirie)
Dépense + 3 372,00 € (article 21318/10002 Autres bâtiments publics)

DM n° 5 : suite à un retard de présentation de la facture de la SEMERAP pour l'entretien et l'exploitation de nos ouvrages au titre de l'année 2017 (février 2018), deux factures sont à régler la même année puisque celle de 2018 est arrivée fin septembre. Un virement de crédits est nécessaire.

Section de fonctionnement

Dépense - 10 814,00 € (article 6161 Assurances)
Dépense + 10 814,00 € (article 657364 Subvention budget assainissement)

DM n° 6 : en 2015, un diagnostic d'accessibilité a été réalisé pour un montant de 3 753,22 €. Cette étude a été suivie d'un certain nombre de travaux. La trésorerie de Luzillat demande que soient passées des écritures comptables pour intégrer cette étude sur un compte de travaux. Il est donc nécessaire d'inscrire les crédits supplémentaires suivants :

Section d'investissement

Dépense + 3 754,00 € (article 2313/041 Construction)
Recette + 3 754,00 € (article 2031/041 Frais d'études)

Budget assainissement

DM n° 1 : inscription de la subvention de la commune et de la facture de la SEMERAP

Section de fonctionnement

Dépense + 10 814,00 € (article 611 Prestations de services)
Recette + 10 814,00 € (article 774 Subvention commune)

Tous les décisions modificatives sont validées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Restructuration des écoles : demande de subvention au Conseil Régional

Le permis de construire est revenu avec un avis favorable. Par ailleurs, la mairie a reçu un appel de la Région proposant une subvention au titre du plan ruralité. Une délibération est nécessaire pour adopter le nouveau plan de financement qui intègre cette nouvelle donnée.

Pour : 10 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Une subvention est également possible au titre du FEDER pour ce qui concerne l'isolation. Un dossier est en cours de montage par l'architecte.

Concernant l'accès à l'école durant les travaux, un projet de convention de passage a été préparé. Madame JOURDAN se charge de la communiquer aux intéressés.

La classe maternelle va déménager dans la salle des fêtes de la maison du peuple pendant les vacances scolaires de Toussaint. La Maison du Peuple ne sera donc plus accessible aux associations qui vont être réunies par Madame le Maire qui leur proposera des aménagements pour que chacune puisse continuer ses activités dans les meilleures conditions. La bibliothèque reste accessible et sera ouverte le mercredi de 14H à 17H et le samedi de 10H à 11H30.

Remboursement frais élus

Dans le cadre de la remise des prix du concours des maisons fleuries, Madame FINCK a dû faire une avance de frais (134 €) car le magasin choisi pour certains cadeaux n'acceptait pas les virements. Une délibération est donc nécessaire pour la rembourser.

Pour : 10 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Achat matériel cantine

Une micro fuite de gaz a été détectée au niveau de l'un des frigos de la cantine, difficile à réparer apparemment. Il a été demandé des devis pour un éventuel remplacement. Une entreprise n'a pas répondu. La décision est reportée à la prochaine réunion.

Madame JOURDAN fait part aussi des avancées sur d'éventuels repas BIO à la cantine. Après échanges avec Madame CORRE, la piste des producteurs locaux (bio ou pas) serait privilégiée car plus écoresponsable. Différents contacts ont déjà été pris.

Demande de participation financière au Fonds Solidarité Logement (FSL)

Madame JOURDAN présente au Conseil Municipal le dispositif du « Fonds Solidarité Logement » qui est destiné à accompagner les familles les plus en difficultés. Il accorde des aides à des ménages afin de leur permettre soit d'accéder à un logement décent soit de s'y maintenir concourant ainsi à la prévention des expulsions locatives des publics les plus fragiles.

Le CCAS avait alloué une somme de 500 € en 2016.

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer pour l'année 2018 au FSL (2 voix pour, 8 voix contre).

Questions diverses

◆ Participation citoyenne

Madame JOURDAN expose que le dispositif « participation citoyenne » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale entre la commune, les forces de l'ordre, les autorités de l'Etat et la population, similaire dans l'esprit à la démarche « voisins vigilants ».

Ce dispositif poursuit un triple but :

- rassurer la population,
- améliorer la réactivité des forces de sécurité,
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à ce dispositif.

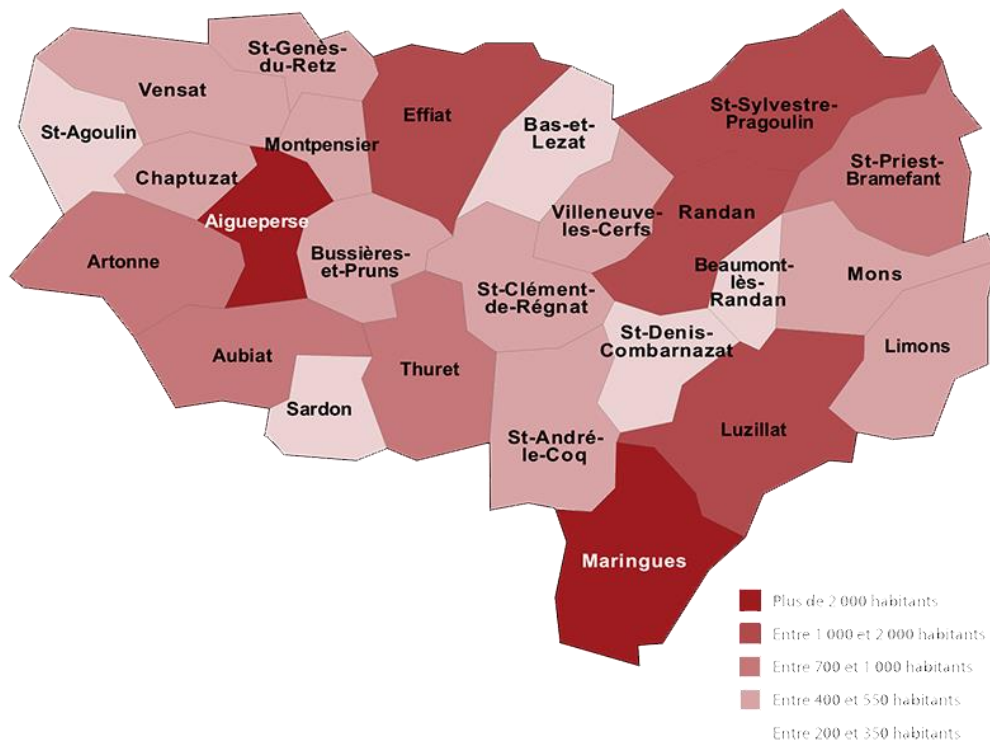
◆ Intervention des délégués du SBA

Madame MORIN a assisté à une réunion à destination des délégués du SBA de Plaine Limagne où il a été présenté un nouveau projet de répartition entre Points d'Apport Collectif (PAC) et collecte en Porte-à-Porte une fois tous les 15 jours. L'objectif du SBA est de réduire la quantité de déchets et les coûts. Les communes adhérentes au SBA seraient concernées par l'un ou l'autre, voire les deux en zone urbaine, la commune de St Sylvestre passant en PAC. Le schéma sera validé par le Comité Syndical le 08 novembre prochain.

Les délégués (Madame MORIN et Monsieur POTIGNAT) proposent au Conseil Municipal que le courrier suivant soit adressé au SBA :

« Nos délégués nous ont présenté le projet de répartition Point d'Apport Collectif (PAC) / Porte-à-Porte 1 fois tous les 15 jours (C0.5), ce qui nous amène à vous faire part de nos remarques avant le vote en Comité Syndical du 8 novembre prochain.

1 – Saint-Sylvestre-Pragoulin a une population supérieure à 1 000 habitants (4^{ème} commune la plus peuplée de la Communauté de Communes Plaine Limagne) et se situe dans la même fourchette de population que des communes comme Randan ou Effiat qui sont fléchées PAP (cf. carte ci-dessous).



2 - Notre commune dispose d'un nombre de hameaux très importants (24), ce qui va nécessiter un nombre de points d'apport collectif conséquent (investissement et coût de maintenance / entretien très élevé) ou le cas échéant des déplacements importants pour nos usagers, notamment nos aînés.

3 - Notre proximité avec la Commune de Randon est un atout pour optimiser les circuits de collecte.

4 - La Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin est prête à s'engager rapidement pour passer en CO.5, afin de participer à la réduction des coûts car nous sommes conscients des enjeux (hausse de la TGAP, augmentation du coût des carburants, respect du futur plan régional ...). Par ailleurs, le mode de collecte en PAP CO.5 présente l'économie la plus intéressante pour le SBA.

C'est pourquoi, compte-tenu des éléments ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération nos remarques et de flécher la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin en PAP CO.5 »

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.